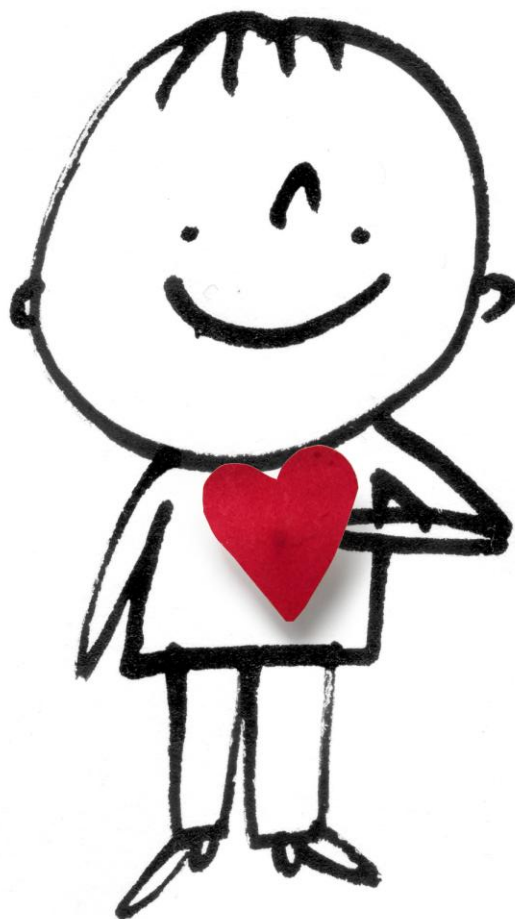


# Rapport moral



2010

# Sommaire

<b>Rapport moral</b>		
I.	Introduction	3
II.	2010, retour sur une année difficile pour les Droits de l'Enfant et pour le COFRADE	6
II.A.	Le positionnement du COFRADE	6
II.B.	Le Blog « cofrade.fr »	6
II.C.	Nos actions 2010/2011	8
II.D.	Les représentations du COFRADE	12
II.E.	Les participations du COFRADE	18
III.	La vie de l'association	28
IV.	Les perspectives	30
V.	Annexe	32
<b>Rapport financier</b>		
	Rapport financier de la Trésorière	35
	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	37
	Bilan au 31 décembre 2010	40

## **I. Introduction : Il y a 20 ans, le 7 août 1990, la France ratifiait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la CIDE.**

Le 7 août 1990, la France ratifiait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la CIDE. En la ratifiant, elle s'engageait ainsi à appliquer sur son sol les 54 articles de ce texte fondateur et à faire connaître la Convention. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

**En 2010, il semble que nous soyons en cours de régression dans l'application du texte.**

En novembre 2009, les intervenants au colloque co-organisé par la Fondation pour l'Enfance et le COFRADE, dont les actes viennent d'être achevés et mis en ligne sur le site de la Fondation, *La CIDE : 20 ans de progrès et d'illusions...*, le soulignaient.

En 2010, malheureusement les faits, tels que nos associations membres présentes sur le terrain, nous les relatent, ont continué de leur donner raison.

Notons en quelques uns parmi les plus notables, la stigmatisation de la communauté des Roms durant l'été 2010, la moins bonne prise en compte de toutes les formes de maltraitance sur enfant (confère la journée de travail du 14/01/2011 organisée par la Fondation, *la maltraitance des enfants : entre déni et tabou*), l'augmentation du nombre d'enfants en centre de rétention administrative, la précarité grandissante et son cortège de conséquences sur les plus fragiles, dénoncée notamment dans le rapport *Précarité et protection des droits de l'enfant*, de la Défenseure des Enfants (*État des lieux et recommandations*, rapport issu d'une conférence organisée les 30 septembre et 1 octobre 2010 à laquelle nous participions).

Dans ce contexte, la suppression de l'institution de Défenseur des Enfants et sa dilution dans celle de Défenseur des Droits prend un tout autre relief et devient le symbole d'une volonté politique de ne pas considérer les Droits de l'Enfant.

Il ya 20 ans la France s'engageait aussi à faire connaître la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, pourtant aujourd'hui le grand public reste encore en majorité ignorant de ce texte fondateur.

Si l'on se réfère à la troisième édition du baromètre UNICEF / Fondation pour l'Enfance sur les droits de l'enfant : perceptions et opinions des Français sur l'état des Droits de l'Enfant dans le monde et en France, questionnaire administré par téléphone à un échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble la population âgée de 15 ans et plus.

**En 2009, sur cet échantillon, seulement 34% des adultes et 10% des jeunes interrogés connaissaient la Convention.**

C'est vrai que l'étude réalisée en 2010 par Enfance et Partage pour faire le point sur la connaissance de ce texte à l'école primaire nous rassure tout de même sur ce public spécifique.

Ses résultats sont beaucoup plus encourageants mais il est bien connu que le travail d'appropriation de la convention est particulièrement important au niveau du cours élémentaire.

Cette étude a été réalisée par l'institut Ariane Etudes par téléphone entre le 9 et le 27 août 2010 auprès de deux échantillons représentatifs : 500 parents d'enfants de 6 à 12 ans allant à l'école élémentaire et 506 directeurs d'écoles élémentaires.

Il en ressort que la CIDE est une convention largement connue des enseignants (94%) et que plus de 2/3 des écoles choisissent de s'investir dans l'information relative aux droits de l'enfant, dont 14% seulement sur la base de directives académiques...

**Donc si la communauté éducative autour de l'école élémentaire semble connaître la CIDE aujourd'hui, il n'en est pas de même pour le grand public. Seulement 10% des jeunes de 15-18 ans affirment connaître la CIDE.**

**Que devons-nous faire pour inverser cette régression dans l'application de la Convention ? Que devons-nous faire pour faire connaître la Convention au plus grand nombre ?**

## **II. 2010, retour sur une année difficile pour les Droits de l'Enfant et pour le COFRADE**

### ***II.A. En 2010 le positionnement du COFRADE a été difficile. Néanmoins les administrateurs du COFRADE et les associations membres ont fait front.***

Partagé entre le souhait de faire avancer les Droits de l'Enfant avec les Pouvoirs publics d'une part et le nécessaire constat des défaillances et des reculs à différents niveaux d'autre part le COFRADE n'a pas été assez lisible.

Le manque de moyens, encore amenuisés par rapport à l'année précédente, n'a évidemment pas facilité les choses.

Pourtant les administrateurs du COFRADE se sont mobilisés pour préparer le 20 novembre et le vingtième anniversaire de la ratification de la convention par la France, au sein de leur propre association, en participant aux journées d'autres associations et en essayant d'organiser un grand événement COFRADE.

Il s'agissait de proposer à la Mairie de Paris d'afficher sur sa façade une affiche géante sur les Droits de l'Enfant. Reçus à la Mairie à plusieurs reprises et par des interlocuteurs intéressés par le projet, nous avons été très déçus d'apprendre que cet affichage était impossible aux dates souhaitées. Nous poursuivons actuellement la démarche initiée en septembre dernier.

### ***II.B. La mise en place depuis novembre 2010 du blog [cofrade.fr](http://cofrade.fr) et nos prises de position contribuent aujourd'hui à nous rendre une voix et un début de visibilité***

Faute de grand événement en propre, nous avons relayé grâce à notre blog, dont nous devons la création à notre secrétaire Nadine Beisler, les événements de nos associations membres et plus largement les événements concernant les Droits de l'Enfant. Le blog, dont l'adresse était <http://cofradeenfrance.wordpress.com/>, après relecture par le Conseil, a été relié au site avec le nom de domaine [cofrade.fr](http://cofrade.fr).

Notre ancien site a été mis offline et en tapant [cofrade.fr](http://cofrade.fr), les internautes sont tout de suite sur le blog.

Le blog a repris les fondamentaux du site du COFRADE, sur la CIDE, l'historique ou nos associations membres par exemple. Il est plus vivant que notre ancien site, avis sur les conférences auxquelles les administrateurs participent, prises de position en rapport avec l'actualité des droits de l'enfant...

Depuis novembre 2010 nous avons enfin retrouvé une voix, pour protester contre le rapport Bockel et le repérage précoce des futurs délinquants, pour soutenir Enfance Télé-Danger dans une attaque en règle de France Télévisions et particulièrement de Télématin, émission de grande écoute et en principe de qualité où avaient été mis en scène des enfants sans respect pour leur dignité...

Après visionnage des images de l'émission du 3 novembre, nous avons adressé des courriers au Président de la République, au CSA et à France Télévisions.

Nous avons reçu la réponse de la Présidence le 12 janvier et France Télévisions nous a adressé le 12 février une lettre d'excuses.

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Madame Andrée SFEIR  
Présidente du COFRADE - « Conseil Français  
des Associations pour les Droits de l'Enfant »  
14 rue Mondétour  
75001 PARIS

Paris, le 12 JAN. 2011

Madame la Présidente,

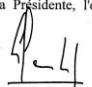
Le Président de la République a bien reçu votre correspondance par laquelle vous lui soumettez vos réflexions relatives aux risques que certains programmes télévisés présenteraient pour les jeunes enfants.

Soyez convaincue de l'attention portée à votre démarche et aux préoccupations qui la motivent, au sujet de l'impact potentiellement négatif de quelques émissions de télévision sur les plus petits.

Le Chef de l'Etat, vous le savez, est particulièrement attentif aux questions portant sur la nécessité d'adapter la consommation télévisée à l'âge des enfants et d'assurer la protection des mineurs à la télévision. A cet égard, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel mène une importante action de sensibilisation auprès des parents concernant ces sujets.

Je n'ai pas manqué de signaler votre courrier à Monsieur Frédéric MITTERRAND, ministre de la culture et de la communication, en lui demandant de l'examiner avec soin et de vous tenir directement informée de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.



Guillaume LAMBERT

Référence à rappeler  
SCP/E & A/B172750



A l'attention de Mme Andrée SFEIR  
Présidente par intérim de la COFRADE  
14, rue Mondétour  
75001 Paris

Paris : le 7 février 2011


Objet : Réponse à votre courrier du 3 janvier 2011.

Madame,

Dans votre courrier du 3 janvier 2011 vous avez bien voulu attirer notre attention sur une image passée dans notre édition de télématin du 3 novembre 2010. L'image mentionnée, correspond à une photographie datant de 1939 et prise à Lima, au Pérou. Elle figure sur un site médical parlant des grossesses précoces. Elle a été utilisée une fois dans un contexte de fabrication en urgence. Nous ne l'avons pas réutilisée dans le sujet du JT de 20 heures du même jour.

Cette photo traduit une réalité médicale mais nous convenons qu'elle puisse être choquante et nous sommes sincèrement désolés d'avoir heurté la sensibilité d'un certain nombre d'adhérents de votre association. Bien évidemment nous sommes très attachés à « l'intérêt supérieur » de l'enfant et prenons en permanence toutes les mesures nécessaires à cet effet.

En vous renouvelant nos regrets pour ce manque de vigilance, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments dévoués.



Laurent BOUSSIE  
Rédacteur en Chef des Journaux de Télématin

## ***II.C. Nos actions concernent 2010/2011***

- **En partenariat avec le Pata Dôme Théâtre organisation d'une table ronde**

### ***Les Droits de l'Enfant, un engagement d'adultes***

La présidente Barbara Walter avait été contactée par une troupe de théâtre de la région lyonnaise qui souhaitait orienter son activité 2010-2011 sur les droits de l'enfant. Un partenariat dans la durée est envisagé et une première journée d'échanges et de débats a été organisée le 30 novembre à Irigny dans la banlieue lyonnaise accueillant un public nombreux de comédiens, travailleurs sociaux, professeurs.

Le COFRADE, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, représenté par sa présidente Barbara WALTER, l'UNRIC, le Centre d'Information Régional des Nations Unies pour l'Europe occidentale, représenté par Jean-Pierre BUGADA, responsable de la communication pour la France et le PATA'DOME THEATRE représenté par Jean-Philippe AMY, directeur artistique ont ouvert cette table ronde sur les droits de l'enfant où intervenaient Marie-Dominique Amy, pédopsychologue et psychothérapeute, Présidente de la CIPPA, Coordination Internationale de Psychothérapeutes Psychanalystes s'occupant de personnes avec Autisme, Sylvie ROSENBERG-REINER, pédiatre, Sophie RODRIGUEZ, directrice d'ITEP, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, Florence NEPLE, avocate pour mineurs et Sophie POULET, gendarme .

En résumé, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. 2010 est déclarée « année internationale de la jeunesse » par l'Assemblée générale des Nations Unies mais les droits de l'enfant sont remis en cause en France. Cette rencontre a été l'occasion de dresser le bilan des pratiques françaises et de confronter les expertises des intervenants à propos des droits fondamentaux à la santé, à l'éducation et la protection.

Introduction - bilan sur les objectifs du millénaire pour le développement dans le monde et en France

- L'accès à la santé est-il le même pour tous les enfants en France ?
- Le droit à l'école ne risque-t-il pas parfois de s'opposer au droit d'apprendre ?
- La dimension culturo-comportementale est-elle source de discrimination dans le droit à l'éducation ?
- La justice est-elle appelée à palier les défauts ou manques d'éducation ?
- La défense des enfants coupables et des enfants victimes est-elle la même ? L'enfant coupable a-t-il autant de droits que l'enfant victime ?

- La multiplication des outils d'expression et de communication ne va-t-elle pas à l'encontre du droit de l'enfant à être protégé ?

### • Débats d'adolescents

Le projet est mené à Lyon par Barbara Walter pour 2010/2011 sur le thème « Egaux mais différents, comment vivre ensemble ? ».

#### **La problématique : Egaux et différents, comment vivre ensemble ?**

*Grands, petits, blonds, bruns, garçons, filles, en bonne ou en mauvaise santé, forts en mathématique, bons en sport, timides, riches, pauvres, parlant une ou plusieurs langues, nés à la campagne ou à la ville, issus de l'immigration, enfants uniques ou avec de nombreux frères et sœurs... La liste peut être très, très longue si l'on veut noter toutes les différences qui marquent l'ensemble de la population d'un quartier, d'une ville, d'un pays, du monde.*

*De plus, l'histoire de chacun est particulière parce que la naissance et la trajectoire d'un enfant, sa relation avec la famille, l'éducation qu'il reçoit, les traditions et les valeurs qui lui sont transmises forgent l'identité de la personne et en font un individu unique.*

*Pour autant, nous sommes tous des êtres humains, destinés à faire des apprentissages, à grandir, à développer une capacité de penser, de dialoguer. Nous avons tous besoin de relations affectives, besoin d'aimer et d'être aimés. Nous appartenons au même monde et avons une quête incessante du bonheur. En cela nous sommes donc identiques.*

*Ainsi, à la fois uniques et identiques nous sommes amenés à vivre ensemble, à partager un même espace dans la famille, dans l'immeuble, dans la rue, à faire nos courses dans les mêmes magasins, à fréquenter les mêmes écoles, à utiliser les mêmes lignes de transport...*

*Généralement, cette cohabitation se fait sereinement avec une volonté d'accepter l'autre avec sa différence et sa ressemblance. Parfois, les différences rendent plus difficiles l'accès au vivre ensemble du fait d'un manque de moyens, d'un handicap ou, selon les circonstances, juste du fait d'être une fille dans certains quartiers.*

*Parfois aussi, des conflits éclatent lorsque la différence devient une source de discrimination ou d'exclusion, lorsque l'on pense que l'autre n'a pas les mêmes droits, lorsque l'on oblige l'autre à se soumettre à notre pouvoir, lorsque l'on refuse la liberté de l'autre par la violence...*

*Vivre ensemble nécessite donc de réfléchir aux obstacles qui nous empêchent d'accepter des différences et aux conditions qui permettraient à chacun de trouver sa place dans la société dans le respect de soi et des autres.*

- A Lyon les jeunes qui ont travaillé sur ce thème répondront à un quizz. Ce projet est organisé avec la préfecture du Rhône et les éditions le Moutard, qui travaille sur le même thème du « Vivre ensemble ».

- A Toulouse, c'est Henriette Aubay, Présidente de la Marche mondiale contre l'exploitation des enfants, qui anime l'action. Une centaine de jeunes adolescents se sont inscrits dans cette démarche. Le débat final de ces jeunes, animé par Barbara Walter, est prévu le 30 mars à Toulouse.

## • L'enfant à l'hôpital et les Poupées Plume

Initiée, il y a trois ans, par Sylvie Rosenberg-Reiner, APACHE, qui s'occupe tout spécialement des conséquences psychologiques pour les enfants qui sont hospitalisés, en partenariat avec le COFRADE, la réalisation et la diffusion des poupées Plume bat son plein, soutenue financièrement par la MACSF, Mutuelle d'assurance du corps sanitaire français.

Le 20 novembre 2010 a donné un nouvel élan au projet avec de nombreuses reprises par les médias. Une cinquantaine de journaux sur la toile ont relayé l'information sur la Convention et la poupée.



En effet à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, la Fondation MACSF a distribué, du 19 au 22 novembre, des poupées dans les services de pédiatrie.

2.000 poupées blanches, en forme de lapin et appelées Plume, ont pris place dans les bras d'enfants hospitalisés. Plume est accompagnée d'un kit de mini-feutres et d'un livret d'utilisation. Elle doit permettre aux personnels soignants d'expliquer les soins à l'enfant, et à celui-ci d'échanger sur sa douleur et sur ses angoisses. 22 salariés de la MACSF participent

à la distribution qui a lieu dans une vingtaine de centres hospitaliers.

Devant son succès, cette opération à l'occasion du 20 Novembre sera renouvelée en 2011.

Pour plus d'informations, allez à : [MACSF et poupee Plume d'APACHE](#)

## • Projet d'Hymne officiel des droits de l'enfant

Le COFRADE a signé avec la Mairie de Saint-Priest-en-Jarez le 4 novembre 2010 une convention selon laquelle :

- la Mairie de Saint-Priest-en-Jarez s'engage à réaliser le texte de l'hymne officiel des droits de l'enfant et à le soumettre au Conseil d'Administration du COFRADE, qui sera chargé de valider son contenu

avant de donner son « label » pour que l'hymne soit reconnu officiellement seul hymne des droits de l'enfant en France.

- en retour, le COFRADE s'engage à ne pas solliciter de partenariat avec d'autres structures et donne son accord pour que la commune de Saint-Priest-en-Jarez reste son unique partenaire sur ce projet.

- La commune de Saint-Priest s'engage à supporter l'ensemble des frais liés à la réalisation du projet et de soumettre le texte terminé au plus tard avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 au COFRADE pour validation celle-ci devant intervenir avant le 15 octobre 2011.

En fait le projet a pris beaucoup d'ampleur et nous a été présenté, le 1 mars 2011, par une délégation de jeunes impliqués dans le projet, au sein de HODE, une ATEC, Association Temporaire d'Enfants Citoyens, et par une délégation d'adultes, qui encadrent le projet.

C'est un projet ambitieux porté par une équipe déterminée, très *professionnelle*. Nous leur avons fait quelques remarques sur le texte que nous avons trouvé sympathique, pertinent et généreux.

Pour écrire le texte, composer la musique et créer la chorégraphie de cet hymne, environ 150 choristes, 50 musiciens et autant de danseurs jazz et hip-hop sont mobilisés ainsi que des adultes, intervenants techniques, pédagogiques et artistiques. Au total, ce projet va être réalisé par quelques 300 enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans de la commune de Saint-Priest-en-Jarez.

D'autres jeunes issus d'origines socioculturelles différentes (communes et centres voisins) seront également impliqués. L'objectif est de pointer les décalages qui existent entre la CIDE, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et le mode de vie de certains enfants, en France et dans le monde.

Le zénith de St Etienne doit accueillir, en juin 2012, une représentation, point d'orgue du projet, en présence de Yannick Noah, parrain du projet.

Enfin, la production finale sera la réalisation d'un CD et d'un DVD.

Ces supports de communication permettront de promouvoir la CIDE et les droits des enfants dans le monde. Les gains seront reversés à une ou plusieurs associations caritatives qui œuvrent pour les enfants.

Pour tous les détails et suivre l'avancement du projet HODE, rendez vous sur : [www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr](http://www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr)

## ***II.D. Les principales représentations du COFRADE en 2010***

***Ce chapitre recouvre les représentations institutionnelles et permanentes du COFRADE.***

- **Etats généraux de l'Enfance**

Ils illustrent le positionnement parfois difficile du COFRADE alors que la position collective du Conseil d'administration était elle sans ambiguïté. Ils illustrent une volonté des Pouvoirs publics de communiquer sur l'Enfance à l'occasion d'un évènement, la ratification par la France de la CIDE, sans vraiment traiter les sujets, et en méconnaissant le rôle des associations.

Proposée en 2004 par le COFRADE dans *Droits de l'Enfant, la France peut mieux faire* et régulièrement depuis, l'initiative d'Etats généraux de l'Enfance était à priori bien accueillie par le COFRADE du moment que les Etats généraux avaient pour ambition l'Enfance dans sa globalité et qu'ils concernaient tous les enfants.

Malheureusement quelques problématiques étaient choisies, Barbara Walter, Présidente, demandait une audition pour donner le point de vue du COFRADE sur l'Enfance, cette audition, un temps promise n'a jamais eu lieu.

Andrée Sfeir, vice-Présidente, participait à l'atelier 5 sur les jeux dangereux. Elle consignait par écrit la position du COFRADE, pour ne pas risquer de valider une prise de position en faveur de la nécessité d'une campagne télé sur les jeux dangereux, à laquelle nous étions hostiles.

Position du COFRADE sur les jeux dangereux

*Les jeux dangereux, regard sur l'état des lieux :*

*De fait, si, à notre connaissance, le nombre de décès relié à ces jeux dangereux, est faible (moins de 10 par an) le nombre d'initiés à ces jeux semble être, lui, significatif et on peut craindre un effet boule de neige. Il paraît donc justifié d'étudier le phénomène aujourd'hui pour pouvoir le maîtriser demain.*

*La société dans laquelle nous vivons et dans laquelle vit notre jeunesse est anxiogène, la violence y est véhiculée par les médias notamment. Les pratiques dites des jeux dangereux relèvent de comportements violents ou simplement de la curiosité, du défi. Est-il étonnant que les jeunes veuillent s'initier à des pratiques dangereuses. La vie est une prise de risque. L'adulte est, en principe, là pour protéger l'enfant de ses propres expériences quand elles deviennent périlleuses.*

*Alors doit-on répondre à cette problématique des jeux dangereux par des campagnes médiatiques avec des images choc, violentes, je ne le pense pas. Par contre n'est-ce pas l'occasion de nous interroger et d'essayer de construire une société moins stressante et plus confiante pour nos enfants.*

*Construire une société accueillante pour nos enfants.*

*Au-delà de la nécessaire information des adultes, parents, éducateurs, sur ces jeux dangereux, il me paraîtrait utile d'envisager une stratégie pour la jeunesse adaptée selon l'âge qui favorise l'écoute et l'accompagnement.*

*Il ne s'agit bien sûr pas là d'attendre des résultats à court terme. Il s'agit bien d'un pari sur le moyen terme.*

### 1/ Ouvrir à l'école et au collège des débats sur le jeu et les limites

La verbalisation par les jeunes semble indispensable. Pour les éducateurs, formés à l'écoute, après une mise en commun, des pistes de solutions se dessineraient.

Nous pourrions aussi obtenir grâce à une transmission de l'Education nationale une information sur le ressenti des jeunes et leur comportement. Nous avons noté dans les ateliers à quel point le matériau « opinion des jeunes, motivations » nous manquait.

### 2/ S'interroger sur le temps de jeu, de loisir au sein des établissements

Par exemple sur la « cour de récréation », ce qu'on fait dans ce lieu, pendant ce temps et ce qu'on pourrait y faire. La « cour de récréation » est un espace et un lieu de socialisation unique en son genre sur lequel il faudrait réfléchir et proposer.

Pour les plus jeunes, la récréation peut être un espace d'écoute et de propositions si les adultes qui encadrent cet espace et ce temps sont formés à jouer avec les enfants ou à les regarder. Jouer est un mot magique à cet âge, ce qui est bien notre problème dans cet atelier, c'est alors le moment d'apprendre des jeux, d'apprendre aussi la dangerosité éventuelle d'un jeu.

Pour les plus grands, ne peut-on associer les jeunes eux-mêmes ou les délégués de classe à la construction de ce lieu et de ce temps, pour qu'il soit pour tous un lieu de détente et de création de lien ?

Pour que ces propos ne soient pas juste des mots, il faudrait effectivement des temps de débats et d'écoute avec les jeunes menés par des adultes formés. Il faudrait ensuite reconsidérer le temps libre de l'enfant comme un temps d'ouverture, où l'adulte présent, représente le cadre, la loi mais aussi l'écoute et la protection. Ce travail de surveillance mériterait une vraie considération de l'Institution et probablement une formation des agents chargés de l'effectuer.

### 3/ Plus généralement pourrait-on restaurer la confiance entre notre société et sa jeunesse. Essayer de discerner en chacun de nos enfants toutes les promesses de potentialités qu'il cache pour l'aider à les épanouir.

Cela repose sur les parents, cela repose aussi sur l'Institution scolaire dont le rôle n'est pas d'exclure, cela repose aussi sur l'environnement médiatique, qui a pris une place prépondérante dans le temps de loisir des jeunes et sur les associations.

Quant aux parents, l'aide à la parentalité est la solution pour ceux qui sont en difficulté.

Quant à l'institution scolaire, elle se trouve devant un défi gigantesque, celui qui résulte de la démocratisation de l'enseignement : massification d'une part, élimination rampante de l'autre. N'est-ce pas le moment de ré institutionnaliser l'Ecole seule garante du fonctionnement de notre pacte républicain ? D'évaluer les difficultés, de proposer des solutions en termes de formations notamment. Mais aussi de réinventer les rapports dans l'établissement pour le mieux être des jeunes.

Quant à l'environnement médiatique souvent destructeur, il pourrait être porteur de valeurs et de contenus utiles. Les voies pour y parvenir sont inscrites dans le rapport de la Commission Famille, Education aux Médias présidée par Agnès Vincent-Deray, remis en octobre 2009 à madame Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille. Le CIEM (Collectif Interassociatif, Enfance et Média) dont le COFRADÉ est administrateur, a salué la proposition figurant dans ce rapport, de création d'une instance de co-régulation, la « Fondation Famille, éducation aux médias » composée d'institutions publiques, d'associations, de chercheurs, de professionnels et de médias ainsi que d'acteurs publics et privés.

C'était quelques idées de pistes de prévention, mais gardons l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de nos préoccupations et de nos réflexions pour nous éclairer dans les choix à proposer.

Nonobstant la qualité des échanges au sein de l'atelier 5, le constat va dans le sens d'une initiative « au rabais » avec l'organisation d'ateliers fermés à des associations ayant déjà travaillé sur les thèmes.

Ainsi, Janine Busson (Enfance-Télé: Danger) et Anne-Marie Clément (Enfance Majuscule) avaient demandé à participer à l'atelier sur la parentalité et n'ont jamais été conviés aux différentes séances.

Les ateliers se sont focalisés sur quelques problèmes alors que le rôle du COFRADE est d'agir pour une meilleure connaissance de la CIDE, mais aussi pour envisager l'enfance non pas découpée en une multitude de thèmes mais dans le cadre d'une réflexion globale.

Le COFRADE était également représenté aux états généraux des associations autour de DEI, de la Ligue de l'enseignement... à travers le CIEM notamment dont il est administrateur.

Gaby Fradin, représentait le COFRADE le mercredi 26 mai 2010 à la manifestation, Place de la Concorde à Paris :

*Nous étions regroupés, nombreux - pas nombreux - parents et enfants, professionnels, représentants d'associations, de syndicats, rassemblés sous une pluie battante qui donnait à notre démarche encore un peu plus de détermination et de convictions. Une manifestation sereine et forte de propositions malgré une sono qui boude et qui transforme les messages des intervenants en un « morse » auditif nouveau.*

*Distribution de brioches et de carambars, tout ceci dans une ambiance « bon enfant » qui n'enlève en rien à la gravité du moment et à l'engagement des uns et des autres. Voir cahier des 112 doléances sur le site <http://etatsgenereuxpourlenfance.blogspot.com>*

Devant des Etats (si peu) généraux de l'enfance, les états généraux ont proclamé leurs doléances. Fin mars devant l'accumulation de dispositifs gouvernementaux allant souvent à l'encontre de la cause des enfants, différentes organisations intervenant dans le champ de l'enfance, ont décidé d'organiser des états généraux pour l'enfance. Leur objectif ? Dénoncer ces orientations et faire connaître leurs propositions.

Cette initiative rassemblant plus de 80 organisations, s'est concrétisée par un cahier de doléances comportant 112 contributions.

**Présent à Genève en mai 2009, à l'audition du gouvernement français à l'invitation du Comité des Droits de l'Enfant, le COFRADE pouvait espérer, à l'écoute des observations du Comité, pour notre pays, une politique où l'Enfance serait prise en compte dans sa globalité.**

**Lors de cette audition, la Ministre Nadine Morano, qui représentait le gouvernement français, avait promis un événement national coordonné par le Ministère de la Famille.**

**Nous avons effectivement assisté à la mise en œuvre d'un événement cacophonique et non représentatif de la situation de l'Enfance aujourd'hui.**

- **La HAS (Haute Autorité de Santé)**

**Elyane Guez représente le COFRADE de manière permanente au groupe de travail enfants et adolescents et droits de la HAS**, aux côtés de Sylvie Rosenberg-Reiner représentant APACHE, la première réunion a eu lieu le 25 novembre.

La HAS est chargée de la certification des hôpitaux et des cliniques en s'appuyant sur des critères de qualité définis dans un manuel.

Parmi ces critères, un critère, le critère 19a définit les exigences de qualité pour les services qui accueillent des enfants. Ce critère s'appuie à la fois sur la CIDE et la « Charte européenne de l'enfant hospitalisé. »

Le groupe de travail dont nous faisons partie détaille ces exigences (service dédié aux enfants, présence des parents, personnel qualifié, scolarisation, loisirs, prise en charge de la douleur, etc.) pour les experts visiteurs qui font les visites de contrôle des hôpitaux.

En effet ces experts visiteurs (recrutés après une formation parmi le personnel médical, soignant et administratif) ne connaissent pas obligatoirement le domaine de la pédiatrie et le dossier que prépare ce groupe de travail est destiné à attirer leur attention sur ce qu'il faut chercher et pourquoi ? les questions à poser, les aménagements à prévoir, les formations des soignants à mettre en place.

- **L'UNICEF**

**Pour le COFRADE, Evelyne Cornille, participe aux travaux de la Commission *Enfance en France*** lors de réunions qui ont lieu 3 ou 4 fois par an. En 2010, celles-ci ont eu lieu les 4 mars, 18 octobre et 6 décembre.

De nombreuses associations y sont présentes, offrant un panorama des actions très diversifiées en faveur de l'enfance (ANACEJ, BICE, Croix-Rouge, Fondation d'Auteuil, FTA, Thémis, UNASEA, UNIOPSS, ainsi que les professionnels permanents (de la Justice, Santé, Action sociale).

Les réflexions traitent de sujets de fond mais aussi de l'analyse de l'actualité relative aux Droits de l'enfant.

> Ainsi le 4 mars, « **la protection et l'adoption d'enfants en situation d'urgence** » avec l'exemple d'Haïti. Mme Julie LEBEGUE, chargée de la protection internationale de l'enfance (Unicef international, expertise des urgences) a dressé un panorama de l'enfance dans les situations de catastrophes (naturelles, conflits avérés ou larvés...). Elle faisait une sérieuse mise en garde quant aux risques abusifs d'adoption, notamment parce que les recherches de familles toujours existantes ne peuvent s'effectuer dans la précipitation.

Un juste équilibre doit être observé entre des positions extrêmes :

- d'une part lorsque des projets d'adoption antérieurs à la catastrophe sont aboutis dans toutes les obligations administratives. Lors du tremblement de terre en Haïti, les familles qui se manifestaient, avaient déjà, pour la plupart, conclu les enquêtes légales, ou bien leurs dossiers n'attendaient que l'accord des visas de sortie de territoire (donc, avaient été acceptés par la justice).

- il faut par ailleurs réagir fermement face à ceux qui ont réellement tenté d'exfiltrer des enfants, pour des agences américaines notamment.

La France s'est dotée d'une procédure extrêmement rigoureuse qui fort heureusement évite les abus, au risque d'être impopulaire. L'information auprès des médias est capitale dans ce domaine : la façon de présenter un sujet peut être contre productive si elle n'est pas expliquée dans sa globalité.

> Le 18 octobre, les échanges ont pour thème « **l'image et la place de l'adolescent dans le débat public** ».

Jusque très récemment, au gré d'études locales sur des échantillonnages peu importants, on mettait en avant les 3 *fléaux* que sont la drogue, le tabac et l'alcool. Les études sur les conséquences comme les tentatives de suicide, les troubles du comportement (social, alimentaire...) n'ont été prises en compte globalement qu'à partir de 1993. Aujourd'hui, il existe un dispositif européen - l'enquête ESPAD (European Survey Project on Alcohol and other Drugs) - qui présente une étude tous les quatre ans.

Venait ensuite une analyse sur la situation des enfants Roms et la ratification des accords franco-roumains.

Ces 2 thèmes seront repris sur plusieurs séances.

> Le 6 décembre le travail sur « **l'image et la place de l'adolescent** » amenait à dire le besoin de propositions. Un tour d'horizon sur les actions des associations a permis de constater que si des problèmes existent et qu'il faut y remédier, 95 % des adolescents vont bien - si l'on tient compte des difficultés passagères (et pas obligatoires) dues à l'élaboration de leur nouvelle personnalité. Là encore, la présentation par les médias est importante, ce qui ne minimise aucunement les difficultés réelles subies par un certain nombre.

Les sujets d'actualité sont évoqués avec circonspection :

- la suppression du Défenseur des enfants : les adjoints en charge du Droit des enfants sont *relégués* avec les autres adjoints, sans priorité aucune sur cette problématique bien spécifique,
- la censure des accords franco-roumains,
- le rapport de J.M. Bockel sur la prévention de la délinquance (la formation des parents, le statut de beau-parent, le recours aux poursuites légales facilité, l'abrogation de l'excuse de minorité, la création d'équipes

pluridisciplinaires chargées de détecter et répondre à des comportements d'enfants difficiles, ...),

- les enfants pauvres : le rapport Innocenti classe la France comme mauvaise élève, posant la question à tous les pays développés : « Jusqu'à quel point les nations riches sont-elles prêtes à laisser pour compte leurs enfants les plus défavorisés ? »

- **Le CIEM**

**Le COFRADE est administrateur du CIEM.**

**Andrée Sfeir a représenté le COFRADE aux conseils d'administration et à l'assemblée générale de l'année 2010.**

Le CIEM, Collectif inter-associatif, enfance et média, est né il y a 10 ans sur la base du rapport *Jeunes Médias Violence*. Un extrait du rapport disponible sur le site du CIEM rappelle ses quatre orientations :

- Co-régulation de l'environnement médiatique
- Co-responsabilité entre familles, éducateurs et médias
- Education aux médias dès le plus jeune âge
- Politique multimédia-jeunesse

Ces quatre orientations restent aujourd'hui d'une étonnante actualité.

La reconnaissance du CIEM ne fait pas de doute, liée à son expertise d'une part, à son assise large et équilibrée, d'autre part, le collectif est en effet composé autour de la Ligue de l'Enseignement et de l'UNAF des représentants d'organisations de parents d'élèves, de familles, d'éducateurs, d'enseignants.

Le CIEM exerce une action de lobbying. Il est représenté en permanence au CSA. En 2009, il avait influé sur les travaux de la commission *Famille Education aux Médias*, se retrouvant donc en phase avec le rapport remis par sa présidente Agnès Vincent-Deray à Nadine Morano secrétaire d'Etat chargée de la Famille en octobre.

Une Fondation devait voir le jour laquelle aurait permis de faire passer l'éducation aux médias du statut de *cause à défendre* au statut de *politique publique* mais ce projet de Fondation semble abandonné.

Le CIEM se pose aujourd'hui la question de son positionnement, abandon de certains de ses membres, problème de financement, multiplicité des sujets sur lesquels il doit être présent, manque de ressources disponibles.

Dans cette phase de réflexion, voire d'autocritique, le COFRADE a apporté sa contribution, proposant d'aller vers plus d'ouverture, plus de visibilité pour sortir du statut confidentiel dans lequel s'embourbent aujourd'hui le CIEM et l'éducation aux médias. Le travail du CIEM est intéressant, il est dommage qu'il ne soit pas davantage partagé par le plus grand nombre.

Depuis février 2011, c'est Janine Busson, présidente d'Enfance-Télé : Danger qui représente le COFRADE aux conseils d'administration du CIEM.

- **Participation à la conférence *Précarité et protection des droits de l'enfant, état des lieux et recommandations***

Nathalie Hennequin participait à cette conférence organisée par la Défenseure des Enfants les 30 septembre et 1er octobre 2010 à Paris.

La conférence, animée par Aline PAILLER, journaliste engagée et maîtrisant le sujet, se voulait également débat avec la salle autour de la parole d'enfants et d'adolescents recueillie pendant un an par les jeunes ambassadeurs de la Défenseure des enfants, des invités de divers horizons venus apporter leurs constats, Dominique Versini leur demandant leurs préconisations pour faire évoluer le respect des droits de l'enfant en France.

Un état des lieux loin de l'optimisme du gouvernement français, des signaux d'alarme notamment en matière de logement, un constat de grande souffrance tant du côté des enfants et de leur famille que des travailleurs sociaux qui tentent de les soutenir, et toujours la même question de Dominique Versini : pourquoi n'arrive-t-on pas en France à faire évoluer les droits de l'enfant alors que nous sommes le pays qui met le plus grand pourcentage de son PIB dans ses politiques sociales et que nous sommes dotés d'un arsenal juridique allant dans ce sens ?

- **Participation à la rencontre organisée au parlement européen *Mineurs isolés étrangers : vers quelle protection européenne ?***

Pascale Patissier assistait pour le COFRADE à cette rencontre organisée par le Conseil de l'Europe et France terre d'asile, en partenariat avec l'association Thémis le 20 octobre 2010. Cette rencontre faisait suite à celle de l'année précédente qui avait présenté le cadre de l'étude comparative dans huit pays européens, sur l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Il s'agit, à présent, de transmettre la synthèse de cette étude ainsi que les perspectives d'harmonisation. Le rapport complet est disponible sur <http://www.france-terre-asile.org/childrenstudies>.

Les différents pays européens concernés par ce travail sont l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et la Suède.

Il y aurait 100 000 mineurs isolés étrangers sur le territoire européen mais la collecte des données n'est pas harmonisée et seul le chiffre des

demandeurs d'asile est vraiment connu par chaque pays. Le représentant du HCR préconise, à cet égard, que tous les MIE soient considérés de la même manière, et ce, en fonction de la CIDE ; la collecte des données doit donc être un outil de protection et le contrôle de l'immigration ne doit pas l'emporter.

L'aide sociale à l'enfance de Paris indique que le nombre de MIE pris en charge par ses services ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années et pourrait atteindre 800 mineurs en 2010.

Actuellement, les législations des différents pays ne sont pas harmonisées. Il est noté que la France refoule près de 30% des mineurs qui se présentent aux aéroports, ne leur laissant pas la possibilité d'être défendus dans leurs droits et sans tenir compte de leur intérêt supérieur.

La Grèce refoule beaucoup de mineurs vers la Turquie. Le rapport préconise d'interdire tout refoulement de mineurs qui se présentent sur le territoire européen.

L'ancienne présidente des défenseurs des enfants européens relève la difficulté liée au fait que les lois nationales sont en contradiction, comme en France, avec la CIDE ; particulièrement l'article 20 concernant la responsabilité des Etats en matière de protection des enfants sans famille. Elle propose que la CIDE soit intégrée dans le droit des différents états.

Il est rappelé que face à la pauvreté, la mobilité est un moyen, une réponse particulièrement efficace.

L'ensemble des intervenants se prononcent pour que des textes légaux contraignants permettent d'uniformiser les pratiques en Europe.

Sans mobilisation forte de l'ensemble des intervenants concernés par les droits de l'enfant, la situation des mineurs isolés sur le territoire français et européen ne pourra évoluer vers plus de sauvegarde de leurs droits et de reconnaissance de leurs intérêts.

## ***II.E. Le COFRADE en 2010 participait aussi***

### ***Le COFRADE a également participé aux évènements d'associations membres ou non-membres***

- **Remise des Prix Médias de la Fondation pour l'Enfance**

Le 27 septembre avait lieu la remise des prix médias de la Fondation pour l'Enfance, à laquelle assistait Andrée Sfeir, Présidente par intérim.

L'objectif de ces prix est d'encourager les réalisateurs et les chaînes de télévision à consacrer des sujets à l'enfance.

Beaucoup de documentaires traitant de thèmes originaux ont été distingués cette année par le jury.

Le premier a été décerné « **Au tribunal de l'enfance** » de Jérôme DUCMAUGE et Adrien RIVOLLIER pour France 2.

Deux juges pour enfants du Tribunal de Grande instance de Lyon, Marie RECEVEUR et Jean TOULIER, acceptant la présence de la caméra dans leur bureau, nous font vivre leur quotidien, l'accueil des enfants, de leurs parents. Entre dits et non-dits, rien n'est simple et les décisions sont prises en conscience avec comme seul fil rouge l'intérêt supérieur de l'enfant.

Espérons que tous les documentaires primés toucheront un large public.

### • Journées UNADFI

Gaby Fradin représentait le COFRADE aux Journées nationales de l'UNADFI, Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu, des 19 et 20 mars 2010.

L'UNADFI, dont la Présidente est Mme Catherine PICARD, est reconnue d'utilité publique. Elle regroupe et coordonne les ADFI. Son objet est l'information sur le phénomène sectaire, la prévention et l'aide aux victimes.

Gaby Fradin qui y participait, nous a relaté la journée du 20 mars.

La présidente, Mme Picard ouvrait la journée et présentait les deux intervenants de la gendarmerie comme des collaborateurs habituels de l'UNADFI et des ADFI. Suivaient les interventions de François Trichet, capitaine de gendarmerie, conseiller à la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutttes contre les dérives sectaires – dont le président est Georges Fenech) puis du chef d'escadron Bernard Popineau STRJD, qui expliquaient l'organisation de leur service et leur fonctionnement en général et très singulièrement leur travail à la fois spécifique et complémentaire dans leur collaboration avec les ADFI.

En fin de matinée, intervenait M. Antoine Guélaud – Journaliste, Directeur adjoint de la Rédaction de TF1, auteur du livre « Ils ne m'ont pas sauvé la vie » où il est question de l'histoire vraie d'une jeune femme morte à 28 ans, d'un cancer du sein après avoir été traitée et « mal traitée » sous l'emprise de médecins appartenant à une secte.

L'après-midi, le Dr Olivier Duretete, médecin psychiatre hospitalier au CHU de Nantes, Département recherches et formation sur les addictions comportementales, présentait le projet d'une étude recherche qu'il proposait de réaliser avec le concours des ADFI sur « L'addiction sectaire »

Cette journée bien organisée et très intéressante, riche en informations et en documentation s'achevait avec la présentation du bilan d'activité 2009 constitué à 93% des activités des ADFI des départements.

Il ressortait un certain nombre d'axes d'approfondissement et de travail :

- Développer l'axe de la Prévention.
- Travailler avec les médias.

- Faire reconnaître les ADFI par la partie judiciaire.
- Plaidoyer pour faire savoir que l'emprise sectaire est une forme de maltraitance.
- Multiplier les actions auprès de la Fonction Publique.
- Travailler autour des abus de faiblesse et leurs conséquences.

En résumé, un travail difficile, courageux et efficace qui mérite d'être salué.

**• Débat de France Terre d'Asile sur le thème : *L'accès à l'éducation des mineurs isolés étrangers***

Clémence Minet assistait le 9 décembre pour le COFRADE au débat qui se déroulait en présence de :

- Dominique LEVET, Conseiller pédagogique de l'inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis
- Jean-Jacques DELAUNAY, Responsable du Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (Samie) de Caen
- Pierre SATTLER, Directeur adjoint des Apprentis d'Auteuil
- Jean-Marie ROSSI, Responsable du CEFIP (Centre Educatif de Formation et d'Insertion Préprofessionnelle) mis en place par les Apprentis d'Auteuil

Animé par Claude Roméo, Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers de France terre d'asile.

Les différents intervenants font un état des lieux des différents dispositifs éducatifs existants permettant l'accueil des Mineurs isolés étrangers (MIE) et mettent l'accent sur différents enjeux :

- dans un premier temps, la scolarisation n'étant obligatoire que jusqu'à l'âge de 16 ans, les structures d'accueil des MIE ayant entre 16 et 18 ans font terriblement défaut, et notamment la prise en charge de ceux qui n'ont jamais été scolarisés auparavant.

- de nombreux établissements refusent aujourd'hui d'ouvrir des classes d'accueil des MIE par manque de moyens financiers et humains, par la difficulté de mise en œuvre que ces dispositifs peuvent représenter, à l'heure pourtant où l'interculturalité est encouragée.

- par ailleurs, l'avenir de ces jeunes est compromis par certaines incohérences administratives.

En effet, pour passer certains concours (comme le DILF/ DELF Diplôme initial en langue Française/ Diplôme d'Etudes en Langue Française), une carte d'identité ou un passeport est exigé. Aussi, alors que ces diplômes sont une preuve d'insertion à la société française, les jeunes sans titre de séjour s'en voient privés.

De même, les intervenants nous confient la difficulté de motiver un jeune pour qu'il effectue une formation professionnelle, alors que sans titre de séjour ou d'autorisation de travailler sur le territoire, il ne pourra pas exercer légalement une profession. Ainsi l'accès à l'emploi des jeunes

MIE reste préoccupant, malgré leur désir prononcé de se construire un avenir.

Enfin, des représentants de l'ASE interviennent au cours du débat pour faire part de leur inquiétude quant à l'impossibilité pour les structures existantes de prendre en charge la totalité des MIE arrivant de plus en plus massivement. Ils appellent à réfléchir à d'autres modes d'accès à la qualification professionnelle, plus rapides, afin de répondre à la nécessité d'éducation de ces jeunes tout en ayant à l'esprit la nécessité pour les plus précaires d'entre eux de commencer à gagner leur vie.

Rappelons que **l'accès à l'éducation est un droit consacré par la CIDE dès son article 2**, il impose à l'Etat de garantir le droit à l'éducation à tous les enfants « *sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'origine nationale, ethnique ou sociale, ou encore de situation d'incapacité* ».

Le COFRADE est donc particulièrement sensible à ce que la France respecte ce devoir d'éducation de TOUS les enfants.

- **Forum social de l'éducation, de la recherche et de la culture à Saint Jacques de COMPOSTELLE du 9 au 13 décembre 2010:**

Michèle OLIVAIN animait l'atelier n°50 du 12/12/2010 sur le bilan des 21 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

- **Forum Jeunes organisé par EVEIL : *L'Union européenne reste éloignée de ses citoyens***

Gaby Fradin et un jeune étudiant Burkinabé participaient à ce forum jeunes sur l'Europe, le 16 avril 2010, salle Paul Delouvrier à Paris 7 :

Des jeunes belges, italiens, français et roumains ont mené un travail d'enquête sur leur territoire, avec le soutien des équipes enseignantes de leur établissement, de novembre 2009 à mars 2010, afin de découvrir les traces de l'Union européenne dans leur ville. Pour découvrir le travail effectué, rendez-vous sur la page dédiée du site Internet [www.eveil.asso.fr](http://www.eveil.asso.fr).

Tous ces jeunes sont venus spécialement à Paris pour présenter les résultats de leurs travaux, échanger et débattre sur la citoyenneté européenne. Le matin, ils ont présenté leur enquête sous forme d'exposés, de sketches et de pièces de théâtre...

Ils ont formulé diverses propositions pour rendre l'Union européenne plus proche : favoriser la mobilité, mettre en place un organisme de solidarité européen, construire un musée de l'Europe....

Autant de propositions qui ont été présentées au représentant du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes et aux autres intervenants à la table ronde de l'après-midi.

*Comment rendre l'Union européenne plus proche de ses citoyens, plus concrète et visible au quotidien?* Tel était l'enjeu des débats qui se sont organisés autour des interventions de :

- Yves Quéré, Académicien des Sciences et administrateur de l'association ÉVEIL, qui a ouvert la table ronde,
- Alessandro Giacone, Enseignant chercheur à l'Université Stendhal de Grenoble,
- Cécile Le Clercq, Unité politique de la citoyenneté, « Europe pour les citoyens », Commission européenne,
- Michel Lefranc, Chargé de mission à la Direction des relations européennes et internationales et de la coopération du ministère de l'Education nationale / Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche,
- Gérard Lombard, Responsable du service Relais et réseaux de la représentation en France de la Commission européenne,
- Arnaud Magnier, Conseiller du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes,
- Anne Provost, Principale du collège Pierre de Ronsard, XVIIème arrondissement de Paris,
- Sébastien Thierry, Directeur adjoint de l'agence Europe-Education-Formation France,
- Catherine Wihtol de Wenden, Directrice de recherche au CNRS,
- Pierre Schapira, Adjoint au Maire de Paris, chargée des Relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie, lequel a clôturé ces Rencontres.

Le contraste était frappant entre l'enthousiasme des jeunes, l'espoir qu'il portait et les craintes exprimées par plusieurs intervenants. Les propositions des jeunes ont certes été présentées mais reléguées un peu vite car non conformes.... Le recadrage des rêves à l'aune des réalités était nécessaire, le débat aurait néanmoins pu être plus ouvert.

- **Conférence organisée par EVEIL : *Conduire un projet de lutte contre les discriminations de genre***

L'association EVEIL représentait le COFRADE au Salon européen de l'Education de novembre 2010, Porte de Versailles.

Dans ce cadre, l'association EVEIL organisait au forum Condorcet une table ronde sur les discriminations de genre. Y assistait Michèle Olivain et un public nombreux de professeurs, membres des équipes éducatives, chefs d'établissement et acteurs associatifs ou institutionnels, attentif malgré le bruit ambiant.

Andrée SFEIR, Déléguée générale de l'association ÉVEIL, Présidente du COFRADE par intérim, modérait les débats.

Intervenaient Jacqueline Costa-Lascoux, Directrice de recherche au CNRS, associée au CEVIPOF-Sciences Po Paris, Nelly Julien, Coordinatrice pédagogique, CFA Académique de l'Académie de Créteil, Isabelle Negrel, Proviseure du lycée Georges Brassens, Paris, Anne Rebeyrol, Chef de la mission «prévention des discriminations et égalité fille-garçon», DGESCO, Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et de la vie associative.

Les inégalités fille-garçon existent aussi à l'école. Les études et recherches réalisées récemment prouvent que le vivre ensemble s'est dégradé entre les filles et les garçons.

De plus, les discriminations de genre, par exemple dans l'orientation, jouent un rôle important dans la construction professionnelle et sociale des garçons et des filles. Conduire un projet de lutte contre les discriminations de genre à l'école apparaît donc essentiel aujourd'hui.

Mais d'après les auditions d'un certain nombre d'associations réalisées par la DGESCO, les jeunes n'ont pas conscience des discriminations de genre, cataloguées en *discriminations invisibles*. Quant à l'Education nationale, elle semble en retrait sur cette problématique, oubliant que la non-discrimination est un des quatre principes fondamentaux de la CIDE.

- **Les associations membres ont représenté le COFRADE dans leur région et dans le domaine de la Convention dans lequel elles œuvrent, elles témoignent :**



#### ***Femmes Et Enfants du Monde (FEEM)***

*Jacqueline Grévy, présidente de FEEM et Vice-Présidente du COFRADE, réélue au premier trimestre 2010, témoigne :*

*Dans chacune nos actions, nous ne manquons pas de mentionner le COFRADE, bien évidemment.*

#### **- Promouvoir et appliquer la CIDE :**

L'application de plusieurs articles et particulièrement l'article 17 sur l'accès à l'information : « L'état garantit l'accès de l'enfant à une information et des matériels provenant de sources diverses et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'état prend des mesures pour protéger l'enfant contres les matériels nuisibles à son bien-être ».

Dans le cadre de cette préoccupation que nous avons au COFRADE, FEEM finalise le **DVD « Les mineurs et les nouvelles technologies »** concernant l'impact des nouvelles technologies sur les mineurs. Ce DVD a obtenu du Ministère du Travail, des relations sociales, de la solidarité et de la ville, le sceau de la République Française « La Marianne ». Il devient ainsi un outil de référence pour la Protection de l'enfance et est utilisé dans chaque institution, association... s'intéressant à l'éducation multimédia.

Ce DVD a été présenté à tous les conseils généraux de France avec la mention **FEEM, association Vice Présidente du COFRADE**, ce qui nous a d'ailleurs valu des questions, observations sur le COFRADE.

La plupart des départements ont commandé ce DVD en un ou plusieurs exemplaires (nous rappelons que ce sont les Présidents des CG qui ont en charge la protection de l'enfance) ainsi qu'à de nombreux ministères (lettres de félicitations en retour).

#### **- Participer aux événements**

> Présence à la Journée départementale de la Protection de l'Enfance de Haute-Savoie (Centre de Congrès ARCHAMPS) en janvier 2010, à l'invitation du directeur de la Protection de l'Enfance du CG de Hte-Savoie :

Sujet : Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance avec différents ateliers.

Présence de Madame CARTIER pour FEEM, de Madame GREVY pour le COFRADE.

> Présence à la **REMISE DES PRIX MEDIA 2010** par la Fondation pour l'enfance en septembre 2010.

> Participation à divers colloques :

Plusieurs en Haute-Savoie et hors région .

Exemple : à Orcier (74) thème : *Prévenir pour ne pas avoir à guérir*. Intervention de la présidente à l'initiative ESP 74 présidée par Madame Moscatelli et de Monsieur le Maire Conseiller Général de la Haute Savoie, Monsieur Zory.

#### **- Autres contributions :**

> Dans le cadre de l'anniversaire du COFRADE et du 20<sup>e</sup> anniversaire de la ratification de la CIDE, recherche d'événements. La FEEM présente des photos à apposer éventuellement sur la façade de la Mairie de Paris.

> « Télé Matin » : Argumentation initiée par la FEEM, sur le refus de l'exploitation des enfants lors de l'émission « Télé Matin » (cf mail Janine Busson).

La volonté de ne pas exploiter l'enfant dans l'émission de William Leymergie, reprise par le COFRADE via une lettre envoyée par Andrée

SFEIR, semble avoir porté ses fruits, puisque une lettre d'excuse a été envoyée au COFRADE. Ceci-dit, ne plus voir apparaître d'enfants dans cette émission est un cheval de bataille que continue à mener la FEEM.

> Fin des travaux de la Décennie de la Paix :

Chantal Lafuma continue son travail dans les écoles et l'envoi de grues au Japon est impressionnant. Le comité de l'ONU pour la Paix a remarqué l'effort fourni par des centaines d'enfants de Chamonix.

> Création du Blog : site : <http://feemonde.blogspot.com/>

Créé par Numa Pigelet en Mai 2010.

Blog référencé sur le site du COFRADE. Ainsi il y a une correspondance entre le blog de la FEEM et le COFRADE.

### Enfance-Télé Danger

### ENFANCE-TÉLÉ : DANGER?

NUL N'A LE DROIT D'ABIMER UN ENFANT

Article 4  
LA LIBERTÉ CONSISTE À FAIRE TOUT CE QUI NE NUIT PAS À AUTRUI  
DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Trêve de Violence

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT STIPULE QUE LES ENFANTS ONT DROIT :

- x A une information qui vise leur bien-être social, spirituel et moral.
- x A une Protection contre l'information et les matériels qui nuisent à leur bien-être.
- x A une Protection contre toute forme de négligences, d'abandon ou de brutalités mentales.

APRÈS LA SEMAINE SANS TÉLÉ AVEC NOUS, OSEZ LE DÉFI DES 10 JOURS SANS ÉCRAN

ASSOCIATION ENFANCE-TÉLÉ : DANGER?  
B.P. 74 62930 WIMEREUX  
Site : [enfanceledanger.free.fr](http://enfanceledanger.free.fr)  
[enfanceledanger@hotmail.com](mailto:enfanceledanger@hotmail.com)

Janine Busson, présidente d'Enfance-Télé: Danger, témoigne : D'une manière générale, toutes les actions d'Enfance-Télé: Danger se font au nom du COFRADE, toutes les lettres officielles portent le nom du COFRADE, toutes les conférences données par Janine Busson, présentent prioritairement le COFRADE, de même pour les interviews en direct ou par téléphone.

- Invitation au Ministère de l'Ecologie, Cabinet de Chantal Jouano, le 15 février,

- 16 février, présence à l'ouverture des Etats généraux de l'Enfance au Ministère de la Famille, obtention d'une audition particulière le 3 mai, prise de parole lors de la clôture le 16 juin (spots de réflexion sur l'éducation familiale et citoyenne en prime time repris par Nadine MORANO),

- Du 20 au 29 mars DEFI DES 10 JOURS SANS ECRAN. Bon relais médiatique,

- Participation à Paris à l'AG de la Coordination Française pour la Paix et la non-Violence,
- Participation le 4 mai à la conférence du CIEM, Sophie Jehel y évoquait la signalétique,
- Participation à la réunion départementale du REAAP du Pas-de-Calais,
- Lettre ouverte à Patrick de Carolis en juillet : Elle a déclenché de nombreuses prises de position politiques,
- Lettre ouverte à Rémy Pflimlin, en août ; elle a eu le même effet,
- Lettres de protestation : Nous dénonçons une image particulièrement choquante de l'émission Télématin.

Nous faisons part le 4 novembre de notre indignation au Conseil d'administration du COFRADE qui nous soutiendra et écrira, comme Enfance-Télé Danger l'a déjà fait, au Président de la République, au Président du CSA, au Président de France télévisions et obtiendra les excuses de France 2

- Notre LOGO des lois (ci-dessus) publié avant le 20 novembre rappelle la CIDE
- France bleue Drôme-Ardèche interviewe Janine Busson avant les trois conférences qu'elle donne à l'occasion du 20 novembre à Perpignan, Feugerolles et Saint-Etienne : Relais par France-Info, puis par d'autres fréquences. Les programmes Télé se font l'écho de sa vive critique de la signalétique. Le CSA s'explique dans tous les médias ...

- Le 18 novembre: à la demande de Nicole Vezian, intervention, à Perpignan, pour **l'association Eléphant Vert**, membre du COFRADE, aux côtés de deux avocats et d'un sociologue, maître de conférences à l'université, sur le thème **Notre société et le respect de l'enfant**.

Ouverture d'un débat sur la sensibilisation à la maltraitance et au non respect des droits de l'enfant.

- . Rappel des lois à propos de l'information et des médias, la CIDE, état des lieux
- . Le rôle éducatif d'Enfance-Télé: Danger : de la Semaine sans télé en 1997 au Défi des 10 jours sans écran. Pourquoi? Comment?
- . Allée des droits de l'Enfant à Wimereux

En marge de la rencontre, présentation du site d'Enfance-Télé: Danger, plaquette, lettres ouvertes, 10 remèdes à la maltraitance audiovisuelle, lettres de plainte, diaporama « Trêve de violence ».

### III. La vie de l'association

La vie de l'association est rythmée par les réunions de ses instances : En 2010, l'Assemblée Générale s'est réunie le 25 mars. Le Conseil d'Administration s'est réuni les 15 février, 25 mars, 3 mai, 16 septembre, 4 novembre, et le Bureau les 15 février; 3 mai, 16 septembre et 4 novembre. En 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni les 6 janvier et 1 mars, le bureau les 3 février et 1 mars.

A la demande de Barbara Walter, Présidente du COFRADE, retenue à Lyon pour des raisons professionnelles, la vice-Présidente Andrée Sfeir a pris en charge à partir du 19 juillet 2010, l'organisation et l'animation de ces réunions.

Lors de la réunion du Conseil du 6 janvier 2011, Barbara Walter a présenté sa démission en tant que Présidente.

Andrée Sfeir a été élue Présidente. Barbara Walter a été élue vice-Présidente. Les formalités nécessaires ont été faites auprès de la Préfecture.

#### *Liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau*

**Présidente:**

**Andrée Sfeir**

Association EVEIL

[andree.sfeir@eveil.asso.fr](mailto:andree.sfeir@eveil.asso.fr)

**Vice-Présidentes:**

**Barbara Walter**

SLEA

[bwalter@slea.asso.fr](mailto:bwalter@slea.asso.fr)

**Jacqueline Grevy**

Femmes et Enfants du Monde

[feenfmonde@aol.com](mailto:feenfmonde@aol.com)

**Présidente d'Honneur –**

**Administratrice:**

**Denise Cacheux**

ETSUP

[denisecacheux@yahoo.fr](mailto:denisecacheux@yahoo.fr)

**Président d'Honneur:**

**Henry Delauney-Belleville**

Ecole Normale Sociale

[henrydelauneybelleville@yahoo.fr](mailto:henrydelauneybelleville@yahoo.fr)

**Trésorière:**

**Michèle Olivain**

SNES-FSU (Fédération

Syndicale Unitaire)

[michele.olivain@snes.edu](mailto:michele.olivain@snes.edu)

**Trésorière Adjointe:**

**Marie Fletcher**

Fondation pour l'Enfance

[m.fletcher@fondation-](mailto:m.fletcher@fondation-)

[enfance.org](http://enfance.org)

**Secrétaire Générale:**

**Elyane Guez**

FDDEN

[guez.david@wanadoo.fr](mailto:guez.david@wanadoo.fr)

**Secrétaire Adjointe:**

**Sylvie Rosenberg-Reiner**

APACHE

[sylvie.rosenberg@wanadoo.fr](mailto:sylvie.rosenberg@wanadoo.fr)

### **Administratrices:**

**Alessandra Aula**

Bureau International Catholique  
de l'Enfance

**Anne-Marie Clément**

Enfance Majuscule  
[am.clement-  
bouvier@hotmail.com](mailto:am.clement-bouvier@hotmail.com)

**Janine Busson**

Enfance-Télé: Danger?  
[enfanceteledanger@hotmail.com](mailto:enfanceteledanger@hotmail.com)

**Laurence Alibert**

ACPE  
[alibert.acpe@hotmail.fr](mailto:alibert.acpe@hotmail.fr)

**Nathalie Hennequin**

SNUASFP-FSU  
[contact@snuasfp-fsu.org](mailto:contact@snuasfp-fsu.org)

**Pascale Patissier**

SAMIE et MAJO Parilly  
[pascale.patissier@orange.fr](mailto:pascale.patissier@orange.fr)

### ***Notre fonctionnement en 2010***

Nadine BEISLER, doctorante à Paris Descartes en sciences de l'éducation, est la secrétaire du COFRADE depuis janvier 2009. Elle assume 36h par mois pour le COFRADE. Elle assure au quotidien les tâches suivantes : la communication avec les 50 associations membres, la conception et l'entretien du nouveau site du COFRADE, ainsi que la comptabilité. Cette mission sur la comptabilité est exercée en relation étroite avec la Trésorière Michèle Olivain.

Le COFRADE est par ailleurs sollicité par de nombreuses personnes qui connaissent des problèmes particuliers liés aux droits de l'Enfant, Nadine prend soin de les rediriger vers les associations membres qui sont le mieux à même de répondre à ces problématiques. Même si elle ne peut pas assurer une permanence téléphonique, l'opérateur SFR l'informe par mail qu'il y a des messages sur le répondeur, ce qui lui permet de réagir dans un très court délai. De plus, elle surveille les mails de l'association même en dehors de ses permanences.

Nadine a aussi élaboré un catalogue d'affiches sous forme pdf qui contient un bon de commande avec tous les prix et les photos des affiches. Les prix des affiches couvrent les coûts d'envoi et le matériel. Ce sont majoritairement des professionnels de l'enfance, des enseignants qui commandent des affiches, mais il y a aussi des particuliers qui s'y intéressent.

En avril et mai 2010, nous avons accueilli Jeanne MARQUET pour un stage de 8 semaines. Elle était étudiante en DUT Information Communication option Documentation à Dijon. Sa mission était de trier les documents des archives du COFRADE et de les ordonner dans un système de classement. Elle a parfaitement rempli cette mission en nous confectionnant un guide d'utilisation qui facilitera l'archivage et la recherche des documents à l'avenir.

Depuis le 15 novembre 2010, Clémence MINET fait un stage en alternance au COFRADE dans le cadre de son Master 2 Affaires publiques à l'Université Paris Dauphine. Elle est présente au bureau à raison de trois jours par semaine (mercredi, jeudi, vendredi). Elle soutient Nadine dans les tâches de secrétariat et dans les différentes démarches de recherche de financement.

Elle participe à l'élaboration des prises de position du COFRADE en concertation avec la Présidente Andrée Sfeir et les membres du bureau.

## IV. Les perspectives

### *Les chantiers en cours :*

- **Organiser les débats d'adolescents sur le *Vivre ensemble* : le 30 mars à Toulouse**
- **Faire s'afficher les Droits de l'Enfant**
- **Poursuivre nos prises de position**

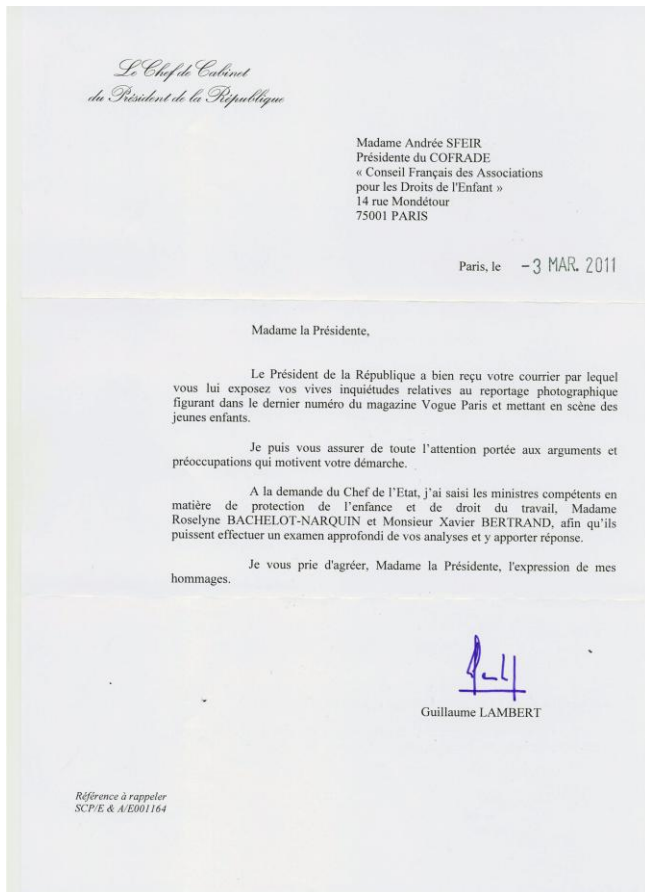
Par exemple, le blog du COFRADE se fait l'écho de notre position à propos d'une dérive grave du magazine *Vogue Paris n°913 Décembre/Janvier*, dont l'un des reportages de mode met en scène des enfants de manière particulièrement scandaleuse et irrespectueuse.

Le COFRADE a signé la lettre-pétition des pédiatres du Collège des Hôpitaux généraux « **Contre l'érotisation des images d'enfants dans toutes les formes de publicités** ».

Le COFRADE a décidé d'interpeller par l'envoi de courriers, le magazine VOGUE, les pouvoirs publics, certaines personnalités dont la Défenseure des Enfants, ainsi que la presse.

A ce jour, nous avons reçu une réponse du Chef de cabinet du Président de la République ainsi que du Chef de cabinet de Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat de la jeunesse et de la vie associative.

La Défenseure des Enfants, Madame Dominique Versini nous a également répondu (Réponse de la Défenseure des Enfants), de même que le journal Marianne qui a consacré un article sur le sujet dans son numéro de la semaine du 5 au 11 mars 2011.



## • Animer le réseau des associations membres du COFRADE

Le blog est un outil de communication au service des associations membres. Il est utile si toutes les associations nous informent des événements qu'elles organisent, des situations auxquelles elles font face. Nous avons pris l'initiative de demander une fiche à chaque association membre mais à ce jour nous avons un taux de retour de seulement 50%.

Dans le contexte difficile dans lequel sont nos associations et les Droits de l'Enfant aujourd'hui, notre cohésion peut nous aider et servir la défense des Droits de l'Enfant.

***Que devons-nous faire pour inverser cette régression dans l'application de la Convention ? Que devons-nous faire pour faire connaître la Convention au plus grand nombre ?***

## V. Annexe

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT D ACTIVITES DU CIEM 2009/2010</b></p>
---

**Le Bureau** s'est réuni les 14 mai, 24 juin, 10 décembre, 29 septembre 2009. Les 14 janvier, 17 mars et 27 avril et 21 septembre 2010. Chaque Bureau a pour objectif de préparer les séances du Conseil d'administration qui ont été au nombre de 6 : les 14 mai, 24 juin et 29 septembre 2009. Les 14 janvier, 4 mai et 30 juin 2010.

### **I. LES ACTIONS DU CIEME**

#### ***LES RENCONTRES DU CIEME***

Lancées depuis 2008, les Rencontres du CIEME s'organisent autour de thématiques sur la place que les médias occupent dans l'éducation des enfants et des jeunes dans leurs pratiques culturelles, dans leurs représentations, dans leur vie.

Sur cette période, une rencontre a été organisée,

- Le mardi 4 mai 2010 Sophie Jehel intervenait sur le thème : « Enfants, parents, médias et société du risque. Les classifications de contenu permettent-elles une régulation des médias? »

#### ***COMMISSION FAMILLE, EDUCATION, MEDIAS***

Le CIEME a participé à la réalisation du rapport de la commission « Famille, Education aux Médias ». Le rapport était remis le 21 octobre 2009, à Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la famille.

***APPEL A DOLEANCES POUR LES ETATS GENEREUX POUR L'ENFANCE*** : Le CIEME a donné son adhésion à cette initiative qui a été lancée par un certain nombre d'associations, l'objet étant de dénoncer certaines dispositions gouvernementales allant à l'encontre des causes des enfants. Le CIEME a fait des propositions s'intégrant globalement dans le cadre d'une politique nationale, mais aussi européenne pour une politique de l'enfance .

### **II. RELATIONS CIEM / INSTITUTIONS**

#### ▪ **Le CSA**

Contribution du CIEME, à la consultation publique sur le projet de délibération relative à la protection du jeune public, à la déontologie et à l'accessibilité des programmes sur les services des médias audiovisuels à la demande (SMAD).

Dans le cadre des travaux du groupe « Protection de l'enfance » du CSA, le CIEME a participé avec le CSA à une réunion commune avec le CSA Belge francophone sur les SMAD.

Consultation du CIEME sur un certain nombre de clips publicitaires à destination des jeunes, l'objectif étant d'élaborer un argumentaire à l'intention des opérateurs et l'ARPP.

Participation du CIEME dans le cadre de la consultation publique initiée par le CSA concernant les communications commerciales en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard, légalement autorisé.

- **FDI**

Le CIEME a participé à l'Assemblée générale du FDI, le 15 décembre 2009.

### **III. LE CIEME ETAIT REPRÉSENTÉ**

- Le 3 décembre 2009 à l'AFOM: présentation en avant-première de l'étude SOFRES "Le téléphone mobile dans la société française"
- le 20 novembre 2009, aux Assises de la presse et de la jeunesse, à Saint-Etienne.
- Le 19 novembre, à la semaine des Droits de l'enfant, organisée par la MJC de Chenôve.

### **IV. RELATIONS AVEC LES MEDIAS**

- Le CIEME a été entendu sur les antennes de Radio Notre Dame sur le thème « *La télé et les enfants, une passion dangereuse* »
- Le CIEME, répondait à l'interview de Jacques Henno, pour l'hebdo Famille Chrétienne, sur le thème « comment apprendre aux enfants à gérer leurs images sur les nouvelles technologies ? »
- A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, le CIEME était invité sur le plateau de France 3 et de Direct 8, au lancement de la campagne du CSA sur la protection du jeune public : « La télévision n'est pas toujours un jeu d'enfant »

### **V. PUBLICATION du CIEME**

- Diffusion de la Lettre du CIEME : Octobre-Novembre 2009, Décembre 2009 ; Avril-Mai 2010

#### Les communiqués de presse :

- 23 octobre 2009 : Rapport « Famille, éducation aux médias » : une indéniable avancée.
- 28 avril 2010 : Réussir l'école numérique. Oui mais avec une éducation aux médias.
- 18 mai 2010 : Le CIEME accueille avec intérêt mais aussi avec réserve la délibération du CSA.
- 26 juin 2010 : Ouverture à la concurrence des jeux d'argent et de hasard en ligne : Les jeux d'argent et de hasard : l'argent roi éclipse la régulation !

### **VI. LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR...**

- Partenariat CIEME/Le MOUTARD  
Il s'agit d'un projet sur la création d'un outil de dialogue et de réflexion entre enfants et adultes autour des risques liés à l'usage des écrans.
- Dans le cadre du suivi du dossier sur les radios jeunes et la télé pour bébés, des relations de travail sont mises en place avec Radio France, le Mouv' et Vivendi (Canal qui diffuse Baby First)
- Réflexion sur l'objet du CIEME et ses actions.

# Rapport financier



2010

## RAPPORT FINANCIER 2010 de la Trésorière

L'année 2010 se clôt, pour le COFRADE, sur un constat ambivalent. En effet, l'association s'est montrée présente et active autant dans ses interventions, sa recherche d'évènements pour rendre visible la cause des droits des enfants que dans sa communication propre (blog, plaquette...). Mais les résultats restent bien en-deçà de ce qui serait nécessaire pour faire avancer l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant - CIDE - et conforter notre rôle. Le COFRADE peine à obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics et son action de promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ne rencontre pas l'écho qu'elle devrait avoir. Ses finances restent donc très fragiles malgré l'implication des bénévoles pour toutes les activités qu'il suscite ou pour lesquelles il est sollicité, et le travail continu de nos secrétaire et stagiaire à temps partiel.

### La vie associative

Le COFRADE tient régulièrement bureaux et Conseils d'Administration dans ses locaux [4 bureaux, 5 CA]. Le blog et l'Info COFRADE rendent compte régulièrement de son activité et de celle de ses associations qui communiquent les informations. Le **site internet** du COFRADE est mis de côté, compte tenu du caractère tout à fait obsolète de sa conception et de son maniement malaisé. La société qui l'a créé ayant déposé son bilan, le COFRADE a pu récupérer ses animations et suivre son hébergement. Il reste cependant une dotation aux amortissements de 7972 € qui continue à peser dans le compte de résultat en 2010. Le blog, créé par Nadine BEISLER et mis en service cette année, bien conçu, souple et réactif, répond aux besoins de visibilité sur le net et il est souvent consulté (40 à 50 visites par jour actuellement).

Le travail bénévole est estimé à 130 journées de travaux pour le COFRADE: représentations dans diverses organisations et journées de colloque, heures consacrées par les bénévoles au fonctionnement des instances du COFRADE, réalisations d'actes, courriers, documents, demandes de subventions...

### Les comptes de l'association

#### Les produits

Les rentrées d'argent stagnent.

L'objectif même du COFRADE et sa composition - un regroupement d'associations pour la CIDE - ne mettent pas l'association en prise directe avec des situations concrètes d'enfants: de ce fait, il n'entre généralement pas dans le cadre des subventions ou dons accordés par les ministères et les fondations qui se centrent sur des projets de terrain.

Une **subvention** de 3 000 € a cependant été accordée en fin d'année par le Ministère de la Justice.

La Fondation Bruneau a accepté cette année encore, pour les 20 ans du COFRADE et de la ratification de la Convention par la France, de verser un **don** de 4 000 €. Mais la défense générale des droits de l'enfant n'est pas exactement le but de cette Fondation qui aide des projets dans les pays en voie de développement. Ce don ne sera pas renouvelé.

Les cotisations des membres ont baissé, l'appel à verser une **sur-cotisation** n'a rencontré que quelques échos, de la part d' Eveil particulièrement, et aussi d'APACHE et d'Eléphant Vert.

L'ouverture à versement de particuliers (personnes physiques), introduit dans le règlement intérieur l'an dernier, n'a touché que d'anciennes actives au COFRADE.

La **vente d'affiches** a souffert en 2010 du manque d'occasions de présentation directe de notre catalogue – ce qui est dommageable car elles rencontrent un bon accueil quand on peut les montrer.

### **Les charges**

Le budget est serré: les dépenses obligatoires, loyer et rétribution des heures de secrétariat et de stagiaire, sont pourtant un minimum pour fonctionner.

L'achat de fournitures et le remboursement des déplacements ont été réduits autant que possible. Les associations membres contribuent au fonctionnement du COFRADE en prenant à leur charge les déplacements des membres du bureau et du CA, sauf exception.

Les réserves du COFRADE sont réduites et ne permettent pas d'assurer sa pérennité sans apport conséquent et régulier.

### **Bilan 2010**

Le solde des produits et des charges est débiteur de 9 888 €, dont l'amortissement du site ; la **marge d'autofinancement** atteint presque les - **2 000 €** (1 917 €), financés sur les réserves des années passées.

Les fonds propres de l'association sont de 37 429 € au 31 décembre 2010.

### **Propositions pour 2011**

1 - Dans ce contexte, le bureau et le CA du COFRADE ont décidé de porter la **cotisation** des associations et organisations à **180 €**, au lieu des 130 € actuels.

L'appel à une aide complémentaire de la part de celles qui le peuvent sera renforcé de manière à financer par les cotisations l'essentiel du fonctionnement du COFRADE.

Grâce à l'action de Nadine et de Clémence, le COFRADE est en train d'élargir son champ de demandes aux fondations et de relancer les ministères.

N.B. C'est le CA qui fixe la cotisation annuelle. Cependant nous demandons la ratification de cette augmentation, relais d'information pour nos membres.

« Le membre de droit et les membres actifs devront s'acquitter de la **cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration** » article 5 des statuts.

2 – Le mandat de notre commissaire aux comptes, Brigitte NEHLIG, arrivant à échéance lors de la présente assemblée, nous vous proposons d'approuver son renouvellement pour 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Nous vous proposons également de désigner Brigitte CRESPIY en qualité de commissaire au comptes suppléante pour les mêmes durées et échéance.

La trésorière,  
Michèle OLIVAIN (SNES-FSU)